

Contributions GT Fiches PMI

Accueil stagiaire - Février 2026

Pour toute info ou question : ANAMAAF secretariat@anamaaf.org

En préambule, nous rappelons que

- les professionnels doivent vérifier que leur assurance professionnelle les couvre durant cette mission d'accueil de stagiaire.
- toute activité de soins du stagiaire auprès des enfants : change – repas- couchage – jeux etc ... ne peut se faire qu'en présence exclusive du maître de stage.

Sujet de l'Assurance - Témoignage d'une professionnelle

Bonjour,

Concernant l'accueil des stagiaires, il est très difficile de s'assurer en RC pro avec le stagiaire aussi couvert (ma 1ere assurance ne le faisait pas). Ce qui est une obligation de la PMI (et de l'organisme du stagiaire).

J'ai donc dû changer d'assurance, mais les assurances sont quasiment toutes pour 1 an de janvier à décembre (comment on fait quand l'échéance de l'ancienne est à fin octobre ??), surtout celles issues des syndicats ou représentations d'ass mat

Du coup, je me suis tournée vers une RC pro des assureurs habitation classique (leurs mentions légales autorisent parfois à résilier au 31/12 en envoyant une demande 2 mois avant). Donc je me suis assurée le 28/10 pour envoyer le courriel le 30/10 pour une résiliation au 31/12. Leur prix était prohibitif pour être assurée 1 an avec, et en plus on sent clairement qu'ils ne connaissent absolument rien au métier, encore moins en MAM. J'ai dû avoir une fiche comme une entreprise, donner un chiffre d'affaires annuel, etc etc. Deux assureurs m'ont extrêmement mal reçue au téléphone (et surtout, ne font pas en Mam ou ne font pas la délégation d'accueil).

Puis j'ai cherché pour le 01/01 quelle assurance RC pro qui s'y connaît qui accepte : métier ass mat + en Mam (avec délégation) + stagiaire. Quasiment toutes refusent si mes collègues ne sont pas également assurées au même endroit (voire même si l'association de la Mam n'est pas couverte au même endroit). Pour le coup, vous êtes la seule que j'ai trouvée à avoir tout cela : CASAMAAF/ANAMAAF

Prérequis : l'obtention de l'attestation d'honorabilité qui peut avoir diminuer les délais de traitement administratif. Cela concerne également les formateurs des stagiaires qui font la demande de visite.

Sujet Tuteur

Il existe de forts “préjugés” sur les conditions à remplir pour prétendre être tuteur de stage :

1/ Faut-il avoir le diplôme visé par le stagiaire ?

2/ Faut-il avoir l'autorisation de la PMI ?

Et sur 3/ Que peuvent faire les stagiaires ?

Sélection de témoignages de professionnels

(source Compte Facebook ANAMAAF suite à une demande de contributions)

Témoignage (1)

J'ai eu une stagiaire l'année dernière, une première pour moi. Mais malheureusement celle ci ne voulait rien faire donc compliqué de motiver une jeune fille qui n'a pas envie... je pense que je renouvellerai l'expérience si j'en ai l'occasion car j'adore transmettre.

Pas eu de démarches compliqués pour ma part.

Peut être que la mise en place d'un petit livret pour nous guider dans l'accueil des stagiaires et leurs droits ... serait une bonne chose.

Qu'ont ils le droit de faire ou pas ? Comment gérer leurs horaires? ...

Témoignage (2)

J'adorais accueillir des stagiaires mais comme dorénavant il faut le cap petite enfance pour cela je ne peux plus.

L'expérience pourrait remplacer le diplôme pour ça aussi.

Témoignage (3)

je suis d accord avec vous, je n ai pas pu accueillir une stagiaire car pas les cap ni ep1 ni ep3 mais 24 ans d expérience et c est bien dommage.

Témoignage (4)

C'est un vrai partage du métier en situation réelle ! Pour moi accueillir des stagiaires est une fierté et les parents employeurs en sont reconnaissants

Témoignage (5)

Perso non j'ai toujours hésité à en prendre point vu sécurité

Dans le référentiel national qualité, chapitre Qualités des emploi et conditions de travail, le recours au stagiaire est motivé par “*Met en œuvre une stratégie de recrutement et de fidélisation alignée avec le projet d'établissement, qui inclut l'accueil d'apprentis et de stagiaires, la réflexion sur les déroulements de carrières et les pratiques de recrutement, et une stratégie de formation continue.*”

Ce point est malheureusement, restreint au gestionnaire d'établissement _ alors que l'on peut s'interroger sur l'attractivité du métier d'assistant maternel. Les bilans des stages montrent que cela donne “envie” aux stagiaires de faire ce métier, alors que leur stage en structure les en a démotivé.

Nos recommandations sur la base de situations vécues

1/ Evaluer le profil du candidat : Les attentes ou objectifs du stagiaire dépendent de son projet de stage et de projet professionnel.

- A) Un mineur
- B) Un jeune Adulte
- C) Une personne en reconversion

Situations problématiques : accepter son propre jeune/mineur ou majeur, ou celui de son entourage familial ou amical, qui peut limiter la pose et le respect du cadre

Ex de situations vécues : le stagiaire est désintéressé et peut être perturbateur dans l'accueil des jeunes enfants ; utilisation de son téléphone _ vocabulaire employé _ etc...

2/ Préparer le stage : tout comme nous militons pour que les professionnels élaborent un projet d'accueil, il nous est important de mentionner :

- Qu'il faut rédiger un projet de stage.
- Que l'autorisation des parents employeurs est obligatoire
- Tout comme la verbalisation aux enfants.
- Recueillir au préalable l'autorisation de la PMI selon certains départements.

3/ Organiser le stage : dans le cas des stagiaires mineurs, l'organisation du planning devant respecter la réglementation nécessite une réflexion. Pour que le stagiaire puisse observer la globalité de la préparation d'une journée d'accueil qui peut comprendre : l'installation avant accueil, le rangement, le ménage après accueil, le stagiaire doit pouvoir s'adapter.

Ex de situations vécues : la PMI programme des visites inopinées durant la période de stage, -parfois dès le 2ème jour de stage (dép.13).

4/ Indemnisation des maîtres de stage : afin d'encourager des professionnelles expérimentées pour devenir maître de stage, il conviendrait de créer une indemnisation légale à cet effet, qui prendrait en compte la reconnaissance de l'investissement, de la responsabilité, et du temps de travail **supplémentaire** pour des salariés déjà bien au-delà de la durée de travail (35h/semaine). La fonction de maître de stage démarrant au préalable durant la phase de préparation du stage et des stagiaires, et se poursuivant au cours du stage et au moment du bilan,



Association Nationale des Assistants Maternels
Assistants et Accueillants Familiaux

Tél. : 01 83 64 66 62 : contact@anamaaf.org

Pour tout courrier : 6 rue de la Croisette 85320 Château-Guibert

ANAMAAF - Association Nationale des Assistants Maternels Assistants & Accueillants Familiaux

Siège Social sans permanence : 20 rue Édouard Pailleron 75019 PARIS

N° RNA W751218437 - N° SIRET 791 346 273 00026 - Code APE 9499Z - JO 16/02/2013 - N° Formateur 11 75 53203 75

in f X

www.accueillons-ensemble.org

Pratiques inspirantes

- >> créer un vivier de tuteurs de stage pour promouvoir le métier ;
- >> proposer aux candidats à qui l'on refuse l'agrément de faire un stage ;
- >> [Accueillir un ou une stagiaire - Vous recherchez une information sur... - assmat.loire-atlantique.fr](#)
- >> [charte accueil stagiaires juillet-2019 2019-07-12 18-07-21 45.pdf](#)
- >> exemple de demande d'[Autorisation Parent Employeur.docx](#)

Témoignage “Mes deux premières stagiaires m'ont donné envie de passer VAE _ bien que je remplissais les conditions (juste EP3)”